



RCS : ANNECY

Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 80172

Numéro SIREN : 407 512 987

Nom ou dénomination : A 2 X

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2013 sous le numéro de dépôt A2013/000843

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....
ANNECY



504191

Dénomination : A 2 X
Adresse : 85 route de Thonon 74800 Amancy -FRANCE-

n° de gestion : 1996B80172
n° d'identification : 407 512 987

n° de dépôt : A2013/000843
Date du dépôt : 31/01/2013

Pièce : Décision(s) des associés du 21/12/2012



504191

« A 2 X »

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 Euros

Siège social : AMANCY (Haute-Savoie) 85 Route de Thonon

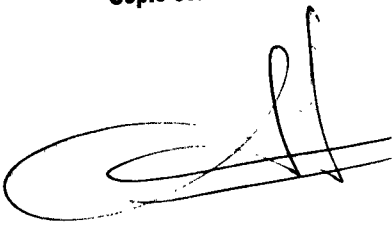
407 512 987 R.C.S. ANNECY

DECISION COLLECTIVE ORDINAIRE DES ASSOCIES

Copie certifiée conforme

CONSTATEE DANS UN ACTE

du 21 Décembre 2012



LES SOUSSIGNES,

- La société « ACB DEVELOPPEMENT »,
propriétaire de HUIT CENT actions, ci 800
représentée par son Président, Monsieur Emeric
MAZY,
- Monsieur Eric COLLIER,
Propriétaire de CINQUANTE actions, ci 50
- Monsieur Stéphane DEROBERT,
Propriétaire de CENT actions, ci 100
- Monsieur Johan GALLIAND,
Propriétaire de CINQUANTE actions, ci 50

TOTAL égal au nombre d'actions composant le
capital social, soit MILLE actions, ci 1 000

APRES AVOIR RAPPELE :

Suivant un courrier en date du 25 Septembre 2012, le CABINET
EXPERTISE ET CONSEILS ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, a
démissionné de ses fonctions.

Par un courrier du 21 Novembre 2012, la SAS MAZARS GOURGUE,
Commissaire aux comptes suppléant, dont l'ancienne dénomination était SCP
GOURGUE ET ASSOCIES, a fait part de sa décision de ne pas exercer les
fonctions de Commissaire aux comptes titulaire.

ONT PRIS, A L'UNANIMITE, LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- 1°- La désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire et d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,
- 2°- Pouvoirs pour les formalités,
- 3°- Questions diverses.

oOo

PREMIERE DECISION

La Collectivité des Associés, après avoir pris acte de la démission du cabinet EXPERTISE ET CONSEILS ASSOCIES de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire et de la décision du Cabinet MAZARS GOURGUE, nouvelle dénomination de la SCP GOURGUE ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes suppléant, de ne pas exercer les fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, nomme en qualité de Commissaire aux comptes titulaire :

- La société AVVENS GALET OLDRA
dont le siège social est à ANNECY LE VIEUX (Savoie),
1 Place du 18 Juin 1940,

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'en 2013, à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 Décembre 2012.

La société « AVVENS GALET OLDRA », dans un courrier adressé à la société et qui demeurera annexé aux présentes, a déclaré ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction de nature à lui interdire l'exercice des fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire de la société et en conséquence, accepte ces fonctions.

DEUXIEME DECISION

La Collectivité des Associés décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant :

- Monsieur François OLDRA
demeurant à ANNECY LE VIEUX (Savoie),
1 Place du 18 Juin 1940,

pour la durée du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'en 2013, à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 Décembre 2012.

Monsieur François OLDRA, dans un courrier adressé à la société et qui demeurera annexé aux présentes, a déclaré ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction de nature à lui interdire l'exercice des fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant de la société et en conséquence, accepte ces fonctions.

TROISIEME DECISION

La Collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et réglementaires.

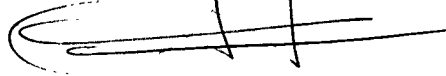
Un exemplaire du présent acte sera reproduit dans le registre des délibérations des associés.

Fait à Amancy
Le 21 Décembre 2012

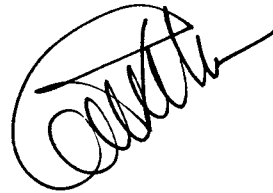
Pour la SAS « ACB DEVELOPPEMENT »

~~Eric MAZY~~

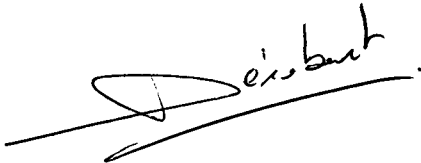
ERIC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ERIC' with a large, sweeping horizontal stroke underneath.

Eric COLLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Collier' in a cursive style.

Stéphane DEROBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Derobert' in a cursive style.

Johan GALLIAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Johan Galliand' in a cursive style.